Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR OBLI REVENUS

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à distribuer un revenu trimestriel tout en obtenant, sur la période de placement recommandée supérieure à 4 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans. ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

DÉLÉGATION TOTALE DE GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP et une partie de la gestion des risques du portefeuille du FCP.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros, de maturités comprises entre 3 et 5 ans.

L'indicateur de référence est utilisé le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence Bloomberg Index Services Limited (BISL) n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices/

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau du choix des valeurs, la composition de cet indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et ICE BofAML Euro HY Constrained[1], est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégataire de Gestion Financière et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégataire de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. Le Délégataire de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par le Délégataire de Gestion Financière est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Le Délégataire de Gestion Financière est également susceptible d'exclure des émetteurs en raison de ses politiques sectorielles et du risque de durabilité.

---

1 L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé d'obligations à taux fixe, libellées en euros, en ce compris les émissions souveraines et quasi-publiques, ainsi que les émissions privées et les émission d'agences. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est composé d'obligations d'entreprise de qualité inférieure à l'euro émises publiquement sur les marchés domestiques de l'euro ou sur les euro-obligations dont l'exposition de l'émetteur ne peut excéder 3 % de la capitalisation pondérée de l'indice. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch); et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an, un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

In fine, le Délégataire de Gestion Financière reste seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, le Délégataire de Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, le Délégataire de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement consiste à tirer parti de multiples sources de performance :

- gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 5] ;
- choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité…) ;
- investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification via des OPC investis en obligations convertibles ou à haut rendement, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values ;
- diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises ;
- dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des valeurs appartenant à l'univers global de dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Délégataire de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir, à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres d'État représentent au maximum 70 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut par ailleurs investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays émergents.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté

par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par le Délégataire de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le Délégataire de Gestion Financière.

Selon la même méthodologie et dans un but de diversification, le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, c'est-à-dire des titres à caractère spéculatif (dits High Yield) ou de notation jugée équivalente par le Délégataire de Gestion Financière, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif (dits High Yield) ne dépasseront pas au global 10 % de l'actif net.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'évènements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonné e, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), le Délégataire de Gestion Financière procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

- **Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** :

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts ou actions d'autres FIA de droit français ou de droit européen (ETF/ trackers[2] inclus), et/ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au R214-13 ou R214-32-42 du Code monétaire et financier ou 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces fonds peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégataire de Gestion Financière du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2 FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Small Cap EMU...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 0 et 5, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux et change : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("single name") ou sur indice (Itraxx/CDX) : ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire ou de se protéger.

  Entre 90 et 100 % des notionnels CDS investis devront porter sur des émetteurs OCDE. Les CDS sur indices Itraxx/CDX seront utilisés, pour une proportion négligeable de l'actif net, de manière ponctuelle, afin d'ajuster l'exposition crédit du portefeuille du FCP notamment pour faire face aux demandes de souscriptions rachats.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832Fr). Ces indices ont une fréquence de rebalancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains *Medium Term Notes*, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations *callable* et obligations *puttable* dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

(des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

- **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion** :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

- **Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations**

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

- **Niveau d'utilisation envisagé et autorisé**

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

- **Critères déterminant le choix des contreparties**

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

- **Rémunération**

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euro". À ce titre, les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investie le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change est essentiellement couvert de sorte à rester accessoire.
- **Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement** : le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif de fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié aux obligations contingentes** : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « *trigger* ».

  Le *trigger* est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« *Common Equity Tier* 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

  Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

  L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites *Additional Tier* 1 expose le FCP aux risques suivants :
  - de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
  - d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
  - de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les porteurs.
  - de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
  - d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.
- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des parts détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation** : le FCP étant investi en instruments (dont des dérivés) indexés sur l'inflation, elle est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 4 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 18/06/2024 : AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V.a été nommée en tant que délégataire de gestion financière du FCP, et cela en remplacement du gestionnaire financier actuel, OSTRUM ASSET MANAGEMENT

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte macro économique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. À partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en décembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3e trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3e trimestre, corrigeant au 4e) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à partir du mois de septembre. Celles-ci ont pris plusieurs formes : monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable. Les exportations ont soutenu la croissance et se sont accélérées en fin d'année dans la crainte de relèvements des tarifs douaniers de la part de la prochaine administration américaine.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux États-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25 % ; 5,50 %] à partir de juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25 % ; 4,50 %]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de $ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : - 25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1re fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10 %] contre - 0,10 % précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela a rendu la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. Elle a continué ses achats d'obligations d'État (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la BoJ a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1er trimestre 2026.

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes. Des tensions se sont opérées sur les taux souverains sur les 4 premiers mois de l'année. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux États-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3e trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1re fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2e année consécutive en 2024 (6,1 % du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4e trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

Sur l'ensemble de l'année, le spread français s'est écarté de 30 pb pour clôturer à 83 pb, le 31 décembre. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49,3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.

L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclement de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux États-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb, pour revenir à 116 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 69 pb.

Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

Dans ce contexte de marché, la sensibilité du fonds a été gérée en veillant à la maintenir proche de son indice de référence. Au cours du premier semestre, une stratégie de positionnement long a été adoptée, avec une sensibilité oscillant entre 90 % et atteignant un pic à 115 %, reflétant la normalisation de l'inflation et le ralentissement de la croissance mondiale. La pentification de la courbe sur les segments 2- 10 ans et 10- 30 ans a été privilégiée en anticipation des ajustements des politiques monétaires des banques centrales. Cependant, ce rééquilibrage a parfois entraîné des défis, surtout dans le contexte de transition post-COVID, ce qui a pu engendrer des pertes non planifiées.

Concernant l'allocation sectorielle, une surpondération initiale du crédit par rapport aux dettes souveraines a été observée, mais celle-ci a été réduite pour favoriser les covered bonds lorsque les primes de swap se sont révélées plus attractives. Au cours de la deuxième partie de l'exercice, le fonds a intensifié son allocation vers le crédit, profitant des opportunités offertes par le marché primaire.

En termes d'allocation pays, une sous-pondération de l'Italie a été mise en oeuvre en début d'exercice, suivie d'une neutralisation de cette position en fin d'année. Le portefeuille a affiché une sur-exposition à l'Espagne et aux pays semi-core, tout en prenant un certain recul par rapport à la France, ce qui a permis de capitaliser sur la thématique de la soutenabilité de la dette souveraine.

En ce qui concerne la sélection crédit, l'accent a été mis sur le maintien d'une exposition aux banques et assurances, avec une prédilection pour des titres plus subordonnés en fin d'année fiscale. Une réduction des positions sur les entreprises, notamment les cycliques, a été réalisée, ainsi qu'une attention particulière portée aux dettes périphériques. La participation au marché primaire a été significative, avec une sensibilité crédit stabilisée entre 90 % et 105 % en moyenne sur l'année, permettant ainsi une gestion proactive et performante des actifs du fonds.

En fin d'année, le marché a commencé par bien réagir réagi aux élections américaines, avec une compression des spreads dans les secteurs à bêta élevé. Les tensions géopolitiques et les données économiques faibles, ainsi que l'incertitude politique en Allemagne et la pression sur les OAT françaises ont ensuite accru la volatilité. Les BTP italiens ont bénéficié d'un regain d'intérêt grâce à une trajectoire budgétaire plus favorable.

Le marché obligataire est resté sous pression en fin d'année malgré une offre réduite, habituellement favorable en fin d'année. La BCE a maintenu ses prévisions, mais les perspectives d'assouplissement monétaire se précisent. La Fed a signalé qu'une nouvelle baisse de l'inflation était nécessaire avant de baisser les taux.

Les spreads de crédit se sont resserrés fin décembre, soutenus par une forte demande et une offre limitée. Les fondamentaux restent solides, et les perspectives 2025 sont positives, avec une surpondération maintenue sur le crédit.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans

Performances	Fonds	Indice de référence
Sur 1 an	2,05 %	3,29 %
Sur 3 ans	-4,76 %	-1,96 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	30 704 599,86	32 007 285,28	**62 711 885,14**
NOVO NORDISK FIN 3.125% 21-01-29	5 762 234,22	5 797 796,21	**11 560 030,43**
SPANISH GOV'T 6.000% 31-01-29	7 594 109,99	2 198 025,67	**9 792 135,66**
BUNDESOBL-190 2.500% 11-10-29	7 174 499,46	—	**7 174 499,46**
REP OF AUSTRIA 0% 20-10-28	—	7 088 387,09	**7 088 387,09**
SPANISH GOV'T 1.500% 30-04-27	1 946 276,25	4 305 246,48	**6 251 522,73**
BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27	3 372 355,45	2 457 918,30	**5 830 273,75**
BTPS 0.950% 15-09-27	—	5 581 219,62	**5 581 219,62**
SPANISH GOV'T 1.450% 31-10-27	2 498 042,08	2 497 326,58	**4 995 368,66**
FRANCE O.A.T. 0.750% 25-05-28	3 258 882,09	1 282 978,59	**4 541 860,68**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 124,38 % selon la méthode de l'engagement,
- 143,62 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,00 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Aegon a mis en place un cadre mondial de rémunération, conçu conformément aux règles, directives et interprétations applicables en matière de gouvernance. Toutes les entités d'Aegon, y compris Aegon AM, se conforment à ce cadre, qui est révisé et approuvé chaque année. En outre, Aegon AM se conforme aux directives applicables en matière de rémunération équitable, selon les besoins de chaque pays et/ou stratégie au sein de l'entreprise.

Le système de rémunération du personnel (d'investissement) d'Aegon AM, y compris les membres de l'équipe d'investissement European Fixed Income, se compose d'un salaire de base compétitif et, dans la plupart des cas, d'une rémunération variable. La rémunération variable liée à la performance est déterminée en fonction de la réalisation de divers objectifs commerciaux, notamment la surperformance à long et à court terme des fonds, les revenus de la gestion d'actifs, la rentabilité, les objectifs stratégiques et les facteurs de durabilité tels que l'engagement des employés et la satisfaction des clients. La direction attribue ensuite la rémunération variable provenant de cette enveloppe aux employés éligibles, à sa discrétion, en tenant compte de leurs performances individuelles.

Pour les preneurs de risques significatifs, la rémunération variable est versée à 50 % immédiatement (en espèces) et 50 % différée, avec une période d'acquisition des droits de trois ans. Les montants différés sont théoriquement investis dans des stratégies sélectionnées d'Aegon AM pendant la période d'acquisition des droits. Pour les autres employés participants, la rémunération variable est versée immédiatement et uniquement en espèces.

Vous trouverez un aperçu d'Aegon AM NL dans le tableau ci-dessous.

Rémunération variable par type d'employé

Type d'employé	Rémunération variable cible	Preneurs de risques significatifs
Cadres supérieurs	20-67 %	Oui
Gestionnaires de portefeuille principaux	67-100 %	Principalement
Professionnels de l'investissement	50-67 %	Non
Professionnels de l'investissement juniors	Non éligibles	Non
Négociateurs	11 %	Non

	Effectif	Rémunération totale (£'000s)
Aegon Investment Management B.V.	**391**	**60,284**
dont		
Rémunération fixe	391	50,205
Rémunération variable	391	10,079

	Actifs sous gestion (€'000s)	% of AUM
Aegon Investment Management B.V.	**120,633,587**	**100**
dont		
Compte de Tiers	120,591,806	100
Compte de Tiers (ventes affiliées)	41,780	0

Veuillez noter que les chiffres relatifs aux actifs sous gestion sont ceux au 31 décembre 2024.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**75 221 750,03**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 221 750,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**324 140,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**75 545 890,03**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3 328 392,64**
Comptes financiers	**576 147,27**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**3 904 539,91**
Total de l'actif I+II	**79 450 429,94**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	74 193 003,59
Report à nouveau sur revenu net	310 656,59
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 338 275,86
Capitaux propres I	**75 841 936,04**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**75 841 936,04**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**324 140,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**324 140,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 284 353,90
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**3 284 353,90**
Total Passifs : I+II+III+IV	**79 450 429,94**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	1 271 261,25
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	169 060,79
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	316 959,08
Sous-total produits sur opérations financières	**1 757 281,12**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-291 244,60
Charges sur opérations temporaires sur titres	-319 585,81
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-8 668,01
Sous-total charges sur opérations financières	**-619 498,42**
Total revenus financiers nets (A)	**1 137 782,70**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-802 478,57
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-802 478,57**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**335 304,13**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-13 788,69**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**321 515,44**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	909 527,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-46 477,81
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**863 050,15**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-28 313,08**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**834 737,07**

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	301 764,55
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	3 048,46
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**304 813,01**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**69 804,18**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**374 617,19**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-192 593,84
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**-192 593,84**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 338 275,86**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de LBPAM ISR Obli Revenus est double :

- chercher à distribuer un revenu trimestriel tout en obtenant, sur la période de placement recommandée supérieure à 4 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans. et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	153 471 557,72	131 553 313,92	96 786 406,96	86 666 105,23	75 841 936,04
Nombre de titres	188 130,60911	164 438,19189	135 964,28590	116 708,84194	100 411,32180
Valeur liquidative unitaire	815,77	800,01	711,85	742,58	755,31
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,00	5,54	0,00	0,00	8,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,53	0,00	-30,21	-41,22	0,00
Distribution unitaire sur revenu	1,60	1,20	1,80	2,40	2,40
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	5,44	2,73	1,63	3,09	3,77

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

La SICAV LBPAM ISR OBLI REVENUS a été absorbée par fusion absorption selon la méthode de l'addition des comptes par le FCP LBPAM ISR OBLI REVENUS sur la VL du 6 septembre 2022 et les comptes présentés correspondent aux comptes du FCP. Les codes ISIN ayant été maintenus ainsi que la présentation des performances antérieures dans le cadre de la publication du rapport du groupe FROG (AMF AFG), les informations des exercices antérieurs sont celles de la SICAV et ont été maintenues.

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

5. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   - Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
   - Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
   - Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
   - Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
   - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
   - Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
   - Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

14. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.196 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction) est de 0.99 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LBPAM OBLI REVENUS	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**86 666 105,23**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	290 068,24
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 355 344,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	335 304,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	863 050,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	304 813,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-69 466,36
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-192 593,84
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**75 841 936,04**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	393,98703	290 068,24
Parts rachetées durant l'exercice	-16 691,50717	-12 355 344,52
Solde net des souscriptions/rachats	-16 297,52014	-12 065 276,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100 411,32180	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM OBLI REVENUS FR0010295295	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	75 841 936,04	100 411,32180	755,31

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	75 221,75	75 221,75	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	576,15	0,00	0,00	0,00	576,15
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	9 356,01	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**84 577,76**	**0,00**	**0,00**	**576,15**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	512,16	24 372,33	39 285,17	6 390,02	4 662,07
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	576,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-10 912,47	20 979,08	881,56	-1 592,16
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**576,15**	**0,00**	**512,16**	**13 459,86**	**60 264,25**	**7 271,58**	**3 069,91**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	72 342,33	2 879,42	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**72 342,33**	**2 879,42**	**0,00**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	49,67	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 116 857,89
	Souscriptions à recevoir	316,83
	Dépôts de garantie en espèces	161 547,50
	Collatéraux	49 670,42
Total des créances		**3 328 392,64**
Dettes		
	Achats à règlement différé	3 159 692,16
	Rachats à payer	50 612,47
	Frais de gestion fixe	67 683,99
	Autres dettes	6 365,28
Total des dettes		**3 284 353,90**
Total des créances et des dettes		**44 038,74**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	802 478,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**321 515,44**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	192 593,84
Revenus de l'exercice à affecter	**128 921,60**
Report à nouveau	310 656,59
Sommes distribuables au titre du revenu net	**439 578,19**

Part LBPAM OBLI REVENUS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**321 515,44**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	192 593,84
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**128 921,60**
Report à nouveau	310 656,59
Sommes distribuables au titre du revenu net	**439 578,19**
Affectation :	
Distribution	60 246,79
Report à nouveau du revenu de l'exercice	379 331,40
Capitalisation	0,00
Total	**439 578,19**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	1,80
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	100 411,32180
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,60
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**834 737,07**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**834 737,07**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**834 737,07**

Part LBPAM OBLI REVENUS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**834 737,07**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**834 737,07**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**834 737,07**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	834 737,07
Capitalisation	0,00
Total	**834 737,07**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**75 221 750,03**	**99,18**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**75 221 750,03**	**99,18**
Assurance			**505 128,03**	**0,67**
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	500 000	505 128,03	0,67
Banques commerciales			**14 663 382,84**	**19,33**
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.0% 28-10-27	EUR	700 000	651 166,64	0,86
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	200 000	212 947,81	0,28
BBVA 3.125% 17-07-27	EUR	600 000	618 331,90	0,82
BBVA 3.625% 07-06-30	EUR	900 000	945 422,25	1,23
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	300 000	317 334,85	0,42
BNP PAR 0.875% 31-08-33 EMTN	EUR	300 000	270 726,60	0,36
BPCE ISSUER 5.75% 01-06-33	EUR	300 000	328 841,54	0,43
BPCE SFH 3.0% 20-02-29	EUR	500 000	519 153,69	0,68
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	700 000	693 408,76	0,91
CA 0.625% 12-01-28	EUR	300 000	287 960,62	0,38
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	100 000	103 722,58	0,14
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	100 000	106 671,08	0,14
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	400 000	432 844,03	0,57
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	500 000	482 503,53	0,64
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	700 000	696 584,48	0,92
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	500 000	512 159,49	0,68
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	500 000	475 471,85	0,63
JPM CHASE 1.963% 23-03-30 EMTN	EUR	500 000	486 668,35	0,64
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	100 000	103 310,59	0,14
KBC GROUPE 4.375% EMTN	EUR	800 000	865 207,51	1,14
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	300 000	322 028,88	0,42
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	300 000	311 377,17	0,41
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	700 000	689 409,34	0,91
NIBC BANK NV 1.875% 16-06-27	EUR	500 000	497 279,62	0,66
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 26-04-27	EUR	500 000	474 018,64	0,63
SANTANDER UK 1.125% 12-03-27	EUR	700 000	686 040,86	0,90
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	300 000	310 014,75	0,41
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	500 000	522 217,36	0,69
SG 4.75% 28-09-29	EUR	700 000	740 891,30	0,98
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	100 000	102 224,36	0,13
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	400 000	388 403,72	0,51
WESTPAC BANKING 3.106% 23-11-27	EUR	500 000	509 038,69	0,67
Composants automobiles			**630 037,68**	**0,83**
APTIV PLC APTIV GLOBAL FINANCING 4.25% 11-06-36	EUR	300 000	311 831,18	0,41
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	100 000	103 321,89	0,14
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	200 000	214 884,61	0,28
Crédit à la consommation			**371 285,08**	**0,49**
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05-11-27	EUR	400 000	371 285,08	0,49
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 213 390,15**	**1,60**
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	200 000	197 569,57	0,26
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	400 000	418 834,34	0,55
VI 1.5% 15-06-26	EUR	600 000	596 986,24	0,79
Electricité			**843 104,21**	**1,11**
ENEL 4.75% PERP	EUR	500 000	527 219,90	0,69
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	300 000	315 884,31	0,42
Equipement et services pour l'énergie			**187 747,98**	**0,25**
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	200 000	187 747,98	0,25
Equipements électriques			**204 500,31**	**0,27**

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	200 000	204 500,31	0,27
Equipements et fournitures médicaux			**810 160,91**	**1,07**
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	800 000	810 160,91	1,07
Finances			**387 003,01**	**0,51**
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30-09-27	EUR	400 000	387 003,01	0,51
Machines			**387 703,04**	**0,51**
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	400 000	387 703,04	0,51
Marches de capitaux			**5 897 151,54**	**7,78**
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	500 000	542 798,31	0,72
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.125% 28-05-29	EUR	400 000	415 628,43	0,55
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	EUR	300 000	320 260,22	0,42
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.01% 15-12-27	EUR	1 000 000	928 212,28	1,22
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.125% 30-05-29	EUR	1 200 000	1 245 233,07	1,65
NORDEA BKP 3.375% 11-06-29	EUR	800 000	834 721,62	1,10
QPARK HOLDING I BV 5.125% 15-02-30	EUR	300 000	314 406,11	0,41
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.375% 25-09-27	EUR	700 000	718 684,91	0,95
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	300 000	290 299,62	0,38
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP	EUR	300 000	286 906,97	0,38
Ordinateurs et périphériques			**417 274,83**	**0,55**
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	400 000	417 274,83	0,55
Pétrole et gaz			**367 601,87**	**0,48**
ITALGAS 0.0% 16-02-28 EMTN	EUR	400 000	367 601,87	0,48
Produits chimiques			**312 783,24**	**0,41**
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.375% 04-06-30	EUR	300 000	312 783,24	0,41
Produits de soins personnels			**633 013,55**	**0,83**
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	600 000	633 013,55	0,83
Produits domestiques			**97 071,68**	**0,13**
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.75% 16-11-28	EUR	100 000	97 071,68	0,13
Produits pharmaceutiques			**512 136,35**	**0,68**
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.312% 04-12-27	EUR	500 000	512 136,35	0,68
Produits pour l'industrie du bâtiment			**693 350,27**	**0,91**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	700 000	693 350,27	0,91
Services aux collectivités			**38 112 855,17**	**50,26**
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	2 970 000	3 087 102,12	4,07
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.375% 15-09-27	EUR	1 000 000	952 473,24	1,26
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	300 000	308 018,82	0,41
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	2 200 000	2 098 120,91	2,77
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	5 500 000	5 416 870,39	7,14
ESPAGNE 6%98-29	EUR	4 700 000	5 606 853,94	7,39
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.0% 15-12-26	EUR	300 000	287 074,09	0,38
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 1.0% 23-06-27	EUR	1 100 000	1 071 302,74	1,41
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	800 000	798 262,37	1,05
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.875% 15-04-29	EUR	1 300 000	1 351 839,86	1,78
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	2 100 000	1 993 514,80	2,63
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	2 750 000	2 830 386,40	3,73
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 1.5% 18-06-30	EUR	300 000	283 854,69	0,37
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	300 000	301 027,99	0,40
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-10-29	EUR	3 980 000	4 038 767,58	5,33
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.4% 01-04-28	EUR	980 000	1 013 200,34	1,34
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	EUR	2 000 000	2 110 623,27	2,78
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	2 000 000	2 300 145,00	3,03
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	200 000	210 217,12	0,28
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	500 000	482 183,79	0,64
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	622 000	319 935,40	0,42

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	900 000	955 487,62	1,26
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	300 000	295 592,69	0,39
Services aux professionnels			**101 320,68**	**0,13**
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	100 000	101 320,68	0,13
Services clientèle divers			**1 055 359,99**	**1,39**
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	300 000	313 433,90	0,41
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	700 000	741 926,09	0,98
Services de télécommunication diversifiés			**1 416 858,93**	**1,87**
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	200 000	196 052,49	0,26
ORANGE 0.0% 04-09-26 EMTN	EUR	200 000	191 543,97	0,25
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	500 000	473 870,96	0,62
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	500 000	555 391,51	0,74
Services financiers diversifiés			**5 090 156,75**	**6,71**
ABB FINANCE 3.125% 15-01-29	EUR	300 000	313 297,44	0,41
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 16-06-32	EUR	500 000	511 664,95	0,67
BNG BANK NV 3.0% 23-02-28 EMTN	EUR	200 000	208 741,73	0,28
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	500 000	522 438,52	0,69
CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27	EUR	300 000	287 834,02	0,38
CASA PUBLIC SECTOR SCF 3.75% 13-07-26	EUR	300 000	311 183,58	0,41
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	600 000	560 868,87	0,74
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 28-05-26	EUR	400 000	387 897,47	0,51
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	300 000	290 448,30	0,38
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.0% 10-07-27	EUR	500 000	509 376,95	0,67
NASDAQ 1.75% 28-03-29	EUR	600 000	579 730,39	0,77
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL 2.875% 18-01-28	EUR	500 000	516 090,71	0,68
ZF EUROPE FINANCE BV 3.0% 23-10-29	EUR	100 000	90 583,82	0,12
Transport routier et ferroviaire			**311 371,94**	**0,41**
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	300 000	311 371,94	0,41
Total			**75 221 750,03**	**99,18**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	178	0,00	-260 840,00	20 979 080,00
EURO BTP 0325	20	0,00	-50 200,00	2 399 600,00
EURO BUND 0325	-16	56 040,00	0,00	-2 135 040,00
EURO-OAT 0325	5	0,00	-13 100,00	617 000,00
EURO SCHATZ 0325	-102	48 960,00	0,00	-10 912 470,00
XEUR FGBX BUX 0325	-12	100 800,00	0,00	-1 592 160,00
Sous-total 1.		**205 800,00**	**-324 140,00**	**9 356 010,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**205 800,00**	**-324 140,00**	**9 356 010,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	75 221 750,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-118 340,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	4 022 879,91
Autres passifs (-)	-3 284 353,90
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**75 841 936,04**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM OBLI REVENUS	EUR	100 411,32180	755,31

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	87 509 422,31	96 981 211,51
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	78 560 789,51	86 471 434,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	78 560 789,51	86 471 434,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 249 844,82	2 705 275,59
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 249 844,82	2 705 275,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	6 862 850,59	7 602 092,71
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	6 862 850,59	7 602 092,71
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	835 937,39	202 409,20
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	312 041,59	202 409,20
Autres opérations	523 895,80	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	204 689,42
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	204 689,42
COMPTES FINANCIERS	7 092 523,20	7 766 698,22
Liquidités	7 092 523,20	7 766 698,22
TOTAL DE L'ACTIF	94 601 945,51	104 952 599,15

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	91 046 717,16	100 591 043,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	754 133,02
Report à nouveau (a)	190 869,64	317 611,96
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 811 715,14	-4 862 707,13
Résultat de l'exercice (a,b)	240 233,57	-13 673,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**86 666 105,23**	**96 786 406,96**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**7 743 104,15**	**8 065 259,41**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**6 796 831,66**	**7 860 969,56**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	6 796 831,66	7 860 969,56
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**946 272,49**	**204 289,85**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	312 041,59	202 410,00
Autres opérations	634 230,90	1 879,85
DETTES	**105 860,62**	**99 171,05**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	105 860,62	99 171,05
COMPTES FINANCIERS	**86 875,51**	**1 761,73**
Concours bancaires courants	86 875,51	1 761,73
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**94 601 945,51**	**104 952 599,15**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	13 388 340,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX SNR S38 V1 5Y	0,00	3 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	0,00	9 260 000,00
EURO BTP 0324	8 817 100,00	0,00
SHORT EUR-BTP 0324	14 077 800,00	0,00
FV CBOT UST 5 0324	4 627 732,24	0,00
EURO BOBL 0324	6 321 840,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/3.197/E6R/0.0	3 800 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.965	860 000,00	0,00
SOFFRATE/0.0/FIX/3.9	1 846 738,79	0,00
FIX/4.166/SOFFRATE/0	7 134 386,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.572	940 000,00	0,00
FIX/2.495/OISEST/0.0	4 200 000,00	0,00
SOFFRATE/0.0/FIX/3.6	1 738 107,09	0,00
FIX/3.849/SOFFRATE/0	2 715 792,33	0,00
FIX/2.7/E6R/0.0	4 400 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.445	990 000,00	0,00
Swaps d'inflation		
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	10 000 000,00	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	212 222,38	7 403,85
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 358 714,75	1 153 563,82
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	70,34	40 664,23
Produits sur instruments financiers à terme	11 995,47	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**1 583 002,94**	**1 201 631,90**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	179 034,83	7 374,49
Charges sur instruments financiers à terme	21 727,38	0,00
Charges sur dettes financières	-8 189,76	23 055,87
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**192 572,45**	**30 430,36**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 390 430,49**	**1 171 201,54**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	885 195,19	1 105 813,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**505 235,30**	**65 387,75**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-43 385,27	35 296,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	221 616,46	114 358,19
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**240 233,57**	**-13 673,92**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

La SICAV LBPAM ISR OBLI REVENUS a été absorbée par fusion absorption selon la méthode de l'addition des comptes par le FCP LBPAM ISR OBLI REVENUS sur la VL du 6 septembre 2022 et les comptes présentés correspondent aux comptes du FCP. Les codes ISIN ayant été maintenus ainsi que la présentation des performances antérieures dans le cadre de la publication du rapport du groupe FROG (AMF AFG), les informations des exercices antérieurs sont celles de la SICAV et ont été maintenues.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   - Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
   - Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
   - Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
   - Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
   - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
   - Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
   - Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
14. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.196 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction) est de 0.99 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :
Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts LBPAM OBLI REVENUS	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**96 786 406,96**	**131 553 313,92**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	297 575,56	120 032,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 114 875,46	-21 518 692,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	699 573,31	469 483,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 864 470,82	-5 205 336,90
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 205 730,57	2 935 301,89
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 236 791,17	-3 472 713,08
Frais de transactions	-65 284,64	-70 549,79
Différences de change	-1 674,94	182,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 829 229,16	-7 810 776,33
Différence d'estimation exercice N	780 651,49	-8 048 577,67
Différence d'estimation exercice N-1	8 048 577,67	237 801,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-72 758,68	-39 264,85
Différence d'estimation exercice N	-135 863,53	-63 104,85
Différence d'estimation exercice N-1	63 104,85	23 840,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-80 173,46	-64 371,59
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	505 235,30	65 387,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-221 616,46	-175 590,28
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**86 666 105,23**	**96 786 406,96**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	78 560 789,51	90,65
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	78 560 789,51	90,65
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	72 469 496,91	83,62
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	72 469 496,91	83,62

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	78 560 789,51	90,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	6 862 850,59	7,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 092 523,20	8,18
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	6 796 831,66	7,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 875,51	0,10
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	40 219 318,12	46,41	0,00	0,00	8 200 000,00	9,46	24 050 178,79	27,75

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	8 811 723,11	10,17	55 459 926,97	63,99	14 289 139,43	16,49
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080 582,75	2,40	4 409 631,75	5,09	372 636,09	0,43
Comptes financiers	7 092 523,20	8,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 796 831,66	7,84
Comptes financiers	86 875,51	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	24 077 800,00	27,78	30 483 958,70	35,17	17 907 738,21	20,66

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	81 917,76	0,09	0,00	0,00	22 815,67	0,03	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	86 875,51	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	18 062 756,91	20,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
TOTAL DES CRÉANCES	0,00
DETTES	
Rachats à payer	31 029,96
Frais de gestion fixe	68 465,38
Autres dettes	6 365,28
TOTAL DES DETTES	**105 860,62**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	**-105 860,62**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	414,12681	297 575,56
Parts rachetées durant l'exercice	-19 669,57077	-14 114 875,46
Solde net des souscriptions/rachats	-19 255,44396	-13 817 299,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	116 708,84194	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	885 195,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	1 180 921,78
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	23/05/2023	LBPAM OBLI REVENUS	76 326,35	0,60	0,00	0,00
Acomptes	01/08/2023	LBPAM OBLI REVENUS	73 974,85	0,60	0,00	0,00
Acomptes	14/11/2023	LBPAM OBLI REVENUS	71 315,26	0,60	0,00	0,00
Total Acomptes			**221 616,46**	**1,80**	**0,00**	**0,00**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	190 869,64	317 611,96
Résultat avant acompte(s)	461 850,03	100 684,27
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	221 616,46	114 358,19
Total	**431 103,21**	**303 938,04**
Affectation		
Distribution	70 025,31	81 578,57
Report à nouveau de l'exercice	361 077,90	222 359,47
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**431 103,21**	**303 938,04**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	116 708,84194	135 964,28590
Distribution unitaire	0,60	0,60
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	754 133,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 811 715,14	-4 862 707,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-4 811 715,14**	**-4 108 574,11**
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 811 715,14	-4 108 574,11
Total	**-4 811 715,14**	**-4 108 574,11**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	172 524 420,75	153 471 557,72	131 553 313,92	96 786 406,96	86 666 105,23
Nombre de titres	212 964,01385	188 130,60911	164 438,19189	135 964,28590	116 708,84194
Valeur liquidative unitaire	810,11	815,77	800,01	711,85	742,58
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,40	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,01	0,00	5,54	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,53	0,00	-30,21	-41,22
Distribution unitaire sur résultat	1,60	1,60	1,20	1,80	2,40
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	9,34	5,44	2,73	1,63	3,09

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	3 536 128	3 471 316,18	4,01
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	200 000	214 749,86	0,24
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW ZCP 09-11-28	EUR	1 500 000	1 336 215,00	1,54
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	200 000	197 103,67	0,23
NRWBANK 0.25% 16-03-27	EUR	1 500 000	1 400 117,05	1,62
TOTAL ALLEMAGNE			**6 619 501,76**	**7,64**
AUSTRALIE				
NATL AUSTRALIA BANK 2.347% 30-08-29	EUR	700 000	683 150,89	0,79
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	400 000	369 051,32	0,43
WESTPAC BANKING 3.106% 23-11-27	EUR	500 000	504 754,70	0,58
TOTAL AUSTRALIE			**1 556 956,91**	**1,80**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	1 001 000	959 985,91	1,10
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	5 418 000	4 855 394,88	5,61
AUTRICHE 6.25%97-27 S.6	EUR	2 000 000	2 324 203,17	2,68
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	700 000	681 930,59	0,78
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.375% 25-09-27	EUR	700 000	715 113,92	0,83
TOTAL AUTRICHE			**9 536 628,47**	**11,00**
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	2 200 000	2 078 675,05	2,40
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	1	0,99	0,00
EUROPEAN UNION 3.125% 04-12-30	EUR	470 000	488 955,79	0,56
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	100 000	102 933,10	0,12
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	300 000	317 219,63	0,37
TOTAL BELGIQUE			**2 987 784,56**	**3,45**
CANADA				
BANK OF MONTREAL 0.125% 26-01-27	EUR	700 000	643 321,86	0,74
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.01% 15-12-27	EUR	1 000 000	895 655,19	1,03
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 26-04-27	EUR	700 000	640 325,46	0,74
TOTAL CANADA			**2 179 302,51**	**2,51**
DANEMARK				
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	200 000	194 883,90	0,23
TOTAL DANEMARK			**194 883,90**	**0,23**
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	200 000	211 976,30	0,25
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	300 000	318 599,96	0,37
BBVA 3.125% 17-07-27	EUR	600 000	615 093,02	0,71
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	400 000	438 301,15	0,50
CAIXABANK 4.25% 06-09-30 EMTN	EUR	600 000	632 080,98	0,73
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	600 000	555 551,59	0,64
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-27	EUR	2 500 000	2 314 150,00	2,67
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	2 000 000	1 915 530,93	2,21
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	EUR	2 500 000	2 444 184,84	2,82
TOTAL ESPAGNE			**9 445 468,77**	**10,90**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	300 000	307 802,75	0,35
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	400 000	417 362,47	0,48
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	600 000	636 624,34	0,73
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05-11-27	EUR	400 000	359 448,60	0,42
VI 1.5% 15-06-26	EUR	600 000	585 161,21	0,68
TOTAL ETATS-UNIS			**2 306 399,37**	**2,66**
FRANCE				
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	300 000	312 843,21	0,36
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.125% 18- 09-30	EUR	300 000	319 013,83	0,37
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	500 000	505 310,37	0,58
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	700 000	748 075,20	0,86
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	500 000	473 345,89	0,54
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	700 000	689 592,47	0,80
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	600 000	623 147,21	0,72
CAIXA GEN S A 2.875% 15-06-26	EUR	300 000	300 971,25	0,35
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	200 000	194 093,98	0,23
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	200 000	210 256,90	0,24
CASA PUBLIC SECTOR SCF 3.75% 13-07-26	EUR	300 000	312 194,36	0,36
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	700 000	681 791,91	0,79
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.5% 18-01-29	EUR	300 000	316 806,49	0,36
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	600 000	629 006,46	0,73
DEXIA MUN 0.01% 22-02-28	EUR	2 000 000	1 788 032,60	2,07
ENGIE 1.5% PERP	EUR	300 000	265 339,03	0,31
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	600 000	612 450,66	0,70
ORANGE 0.0% 04-09-26 EMTN	EUR	200 000	185 516,00	0,21
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	300 000	311 277,15	0,36
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	100 000	104 489,14	0,12
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	100 000	93 830,07	0,11
SANOFI 1.25% 06-04-29	EUR	200 000	188 227,92	0,22
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13-10-29	EUR	100 000	102 653,14	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	200 000	204 222,78	0,23
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	300 000	308 965,77	0,36
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	500 000	520 623,16	0,60
SG 4.75% 28-09-29	EUR	700 000	738 982,16	0,85
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL 2.875% 18-01-28	EUR	500 000	518 419,25	0,59
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	300 000	290 653,62	0,33
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	300 000	310 029,66	0,36
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	200 000	203 798,81	0,24
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	200 000	214 559,75	0,25
TOTAL FRANCE			**13 278 520,20**	**15,32**
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	300 000	295 143,20	0,34
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	200 000	180 925,41	0,21
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.0% 31-03-27	EUR	300 000	286 192,69	0,33
TOTAL IRLANDE			**762 261,30**	**0,88**
ITALIE				
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	500 000	515 262,21	0,60
ITAL BUON POL 1.25% 01-12-26	EUR	700 000	671 451,93	0,78
ITALGAS 0.0% 16-02-28 EMTN	EUR	400 000	354 412,00	0,40
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.25% 15-03-28	EUR	1 800 000	1 615 059,89	1,86

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	6 000 000	5 625 245,27	6,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.4% 01-04-28	EUR	980 000	1 006 932,60	1,16
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	2 100 000	2 184 330,49	2,52
TOTAL ITALIE			**11 972 694,39**	**13,81**
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	700 000	671 903,38	0,77
TOTAL JAPON			**671 903,38**	**0,77**
LIECHTENSTEIN				
SWISS LIFE FINANCE I 3.25% 31-08-29	EUR	450 000	456 484,38	0,53
TOTAL LIECHTENSTEIN			**456 484,38**	**0,53**
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.375% 15-09-27	EUR	1 000 000	931 387,05	1,07
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	1 000	1 030,72	0,01
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 20-07-26	EUR	750 000	704 250,00	0,82
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.0% 15-12-26	EUR	300 000	279 543,00	0,32
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 1.0% 23-06-27	EUR	1 100 000	1 053 888,60	1,21
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	300 000	303 104,21	0,35
NESTLE FIN 3.75% 14-11-35	EUR	600 000	644 611,77	0,74
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30-09-27	EUR	400 000	380 664,03	0,44
TOTAL LUXEMBOURG			**4 298 479,38**	**4,96**
NORVEGE				
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	400 000	402 575,91	0,47
TOTAL NORVEGE			**402 575,91**	**0,47**
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	100 000	104 370,25	0,12
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	400 000	430 737,81	0,50
BMW FIN 3.875% 04-10-28 EMTN	EUR	600 000	633 590,74	0,73
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	500 000	520 786,93	0,60
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	400 000	429 229,15	0,50
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	300 000	311 727,30	0,36
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	500 000	461 350,98	0,53
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 28-05-26	EUR	400 000	371 360,00	0,43
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	300 000	279 410,68	0,32
EURONEXT NV 1.0% 18-04-25	EUR	600 000	584 240,30	0,68
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	300 000	277 566,04	0,32
NEDWBK 2.75% 17-12-29 EMTN	EUR	300 000	303 899,20	0,35
NIBC BANK NV 1.875% 16-06-27	EUR	500 000	490 963,57	0,56
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	1 000 000	1 180 921,78	1,36
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.312% 04-12-27	EUR	500 000	513 327,38	0,60
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	400 000	376 696,99	0,44
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	100 000	109 011,16	0,12
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.75% 16-11-28	EUR	100 000	95 895,51	0,11
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	200 000	188 038,89	0,21
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.25% 15-02-28	EUR	200 000	214 178,63	0,25
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	100 000	101 087,07	0,11
TOTAL PAYS-BAS			**7 978 390,36**	**9,20**
POLOGNE				
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	200 000	206 753,31	0,24
TOTAL POLOGNE			**206 753,31**	**0,24**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	300 000	277 843,67	0,32
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	500 000	473 625,03	0,55
TOTAL PORTUGAL			**751 468,70**	**0,87**
ROYAUME-UNI				
SANTANDER UK 1.125% 12-03-27	EUR	700 000	668 345,37	0,77
WESTPAC SECURITIES NZ 0.427% 14-12-26	EUR	500 000	460 001,67	0,53
TOTAL ROYAUME-UNI			**1 128 347,04**	**1,30**
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	196 000	180 783,85	0,21
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.75% 03-11-31	EUR	400 000	365 112,00	0,42
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	100 000	99 167,28	0,12
TOTAL SUEDE			**645 063,13**	**0,75**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**77 379 867,73**	**89,29**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**77 379 867,73**	**89,29**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	123	1 249 844,82	1,44
TOTAL FRANCE			**1 249 844,82**	**1,44**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 249 844,82**	**1,44**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 249 844,82**	**1,44**
Titres mis en déposit				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	1 000 000	1 180 921,78	1,36
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 180 921,78**	**1,36**
TOTAL Titres mis en déposit			**1 180 921,78**	**1,36**
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	1 013 872	995 289,28	1,15
TOTAL ALLEMAGNE			**995 289,28**	**1,15**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	799 000	766 262,48	0,88
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	2 582 000	2 313 885,12	2,67
TOTAL AUTRICHE			**3 080 147,60**	**3,55**
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	799 999	792 273,15	0,92
TOTAL BELGIQUE			**792 273,15**	**0,92**
FRANCE				
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	400 000	375 320,27	0,43
TOTAL FRANCE			**375 320,27**	**0,43**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	299 000	308 184,20	0,36
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 20-07-26	EUR	1 000 000	939 000,00	1,08
TOTAL LUXEMBOURG			**1 247 184,20**	**1,44**
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	404 000	372 636,09	0,43
TOTAL SUEDE			**372 636,09**	**0,43**
TOTAL Titres donnés en pension			**6 862 850,59**	**7,92**
Dettes représentatives des titres données en pension			**-6 769 420,54**	**-7,81**
Indemnités sur titres données en pension			**-27 411,12**	**-0,03**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	53	69 430,00	0,08
EURO BTP 0324	EUR	-74	-241 240,00	-0,28
FV CBOT UST 5 0324	USD	47	70 801,58	0,08
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	132	75 480,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-25 528,42**	**-0,03**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-25 528,42**	**-0,03**
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.445	EUR	990 000	-22 625,43	-0,02
E6R/0.0/FIX/2.965	EUR	860 000	-112 947,03	-0,14
FIX/2.495/OISEST/0.0	EUR	4 200 000	55 456,60	0,07
FIX/2.7/E6R/0.0	EUR	4 400 000	47 826,24	0,05
FIX/3.197/E6R/0.0	EUR	3 800 000	121 969,32	0,14
FIX/3.849/SOFFRATE/0	USD	3 000 000	111 395,01	0,13
FIX/4.166/SOFFRATE/0	USD	7 881 000	187 248,63	0,21
OISEST/0.0/FIX/2.572	EUR	940 000	-57 089,79	-0,07
SOFFRATE/0.0/FIX/3.6	USD	1 920 000	-115 279,97	-0,13
SOFFRATE/0.0/FIX/3.9	USD	2 040 000	-235 601,68	-0,27
TOTAL Swaps de taux			**-19 648,10**	**-0,03**
Swaps d'inflation				
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	EUR	10 000 000	-90 687,00	-0,10
TOTAL Swaps d'inflation			**-90 687,00**	**-0,10**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**-110 335,10**	**-0,13**
TOTAL Instruments financier à terme			**-135 863,52**	**-0,16**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-78 210,98	-70 801,59	-0,08
APPEL MARGE CACEIS	EUR	96 330,01	96 330,01	0,11
TOTAL Appel de marge			**25 528,42**	**0,03**
Dettes			**-105 860,62**	**-0,12**
Comptes financiers			**7 005 647,69**	**8,08**
Actif net			**86 666 105,23**	**100,00**
Parts LBPAM OBLI REVENUS	EUR	116 708,84194	742,58	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM OBLI REVENUS

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	70 025,305	EUR	0,60	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	**70 025,305**	**EUR**	**0,60**	**EUR**

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI REVENUS (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500IZOFCWIMZU5333

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social : __%**

●○ ☒ **NON**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

1

au 31 décembre 2024

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français[1].

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 45,75% % maximum de l'actif net du Produit Financier**.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « **Note Moyenne Améliorée** » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturites))+(ICE BofA ML Euro HY Constrained + émetteurs privés domiciliés dans la zone euro et dont la notation financière est comprise entre BB+ et BB- ou non renseignée)] et faisant l'objet d'une analyse ESG[2]). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse

[1] Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

[2] Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

<table>
<tr>
<td></td>
<td>obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT[3]).

Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant :
<table>
<tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille*</th><th>Score cible*</th></tr>
<tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.81</td><td>7.10</td></tr>
</table>
Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</td>
</tr>
<tr>
<td>Indicateurs Clés de Performance</td>
<td>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence 100% Barclays Euro-Aggregate 3-5 ans sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Intensité carbone (Scope 1 + 2 + 3) : Mesurait l'intensité de GES moyenne des sociétés investies par le portefeuille sur les 3 scopes démission carbone. L'intensité de GES correspondait aux émissions nécessaires pour réaliser un million d'euros de chiffre d'affaires.

- Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption

Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :
<table>
<tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille</th><th>Score cible</th></tr>
<tr><td>Intensité Carbone</td><td>44.09 %</td><td>38.04 %</td></tr>
<tr><td>Politique anti-corruption</td><td>511.46 tCO2/M€ CA</td><td>769.09 tCO2/M€ CA</td></tr>
</table></td>
</tr>
</table>

[3] Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

3

au 31 décembre 2024

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 28,95% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%[4] des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier[5] et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%[6] des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés[7].

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

[4] Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

[5] 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

[6] Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

[7] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2023	2022
Méthodologie	*Note Moyenne*	*Note Moyenne*
Score limite/ Score cible	*7.1*	*7.14*
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	*7.45*	*7.18*

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	*33,21%*	*26,05%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables visé par le Produit Financier était précisé en tête de la présente annexe dans l'encadré « Ce produit financier a-t-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains[8], notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux[9] ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[10] ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

[8] Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

[9] Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable

[10] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[11]

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[12]

[11] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[12] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288[13] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[14]

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

[13] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

[14] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[15]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[16] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote[17];
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales

[15] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[16] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[17] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite .

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
SPANISH GOV'T 6.000% 31-01-29	Obligations	Gouvernement	7,39%	Espagne
BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27	Obligations	Gouvernement	7,14%	Allemagne
BTPS 3.000% 01-10-29	Obligations	Gouvernement	5,33%	Italie
REP OF AUSTRIA 2.900% 23-05-29	Obligations	Gouvernement	4,07%	Autriche
FRANCE O.A.T. 2.750% 25-02-29	Obligations	Gouvernement	3,73%	France
NETHERLANDS GOVT 5.500% 15-01-28	Obligations	Gouvernement	3,03%	Pays-Bas
BTPS 3.800% 01-08-28	Obligations	Gouvernement	2,78%	Italie
BELGIAN GOVT 0.800% 22-06-28	Obligations	Gouvernement	2,77%	Belgique
FRANCE O.A.T. 0.750% 25-05-28	Obligations	Gouvernement	2,63%	France
FINNISH GOV'T 2.875% 15-04-29	Obligations	Gouvernement	1,78%	Finlande
CAISS DESJARDINS 3.125% 30-05-29	Obligations	Finance	1,64%	Canada
ESM 1.000% 23-06-27	Obligations	Gouvernement	1,41%	Supranational
BTPS 3.400% 01-04-28	Obligations	Gouvernement	1,34%	Italie
SPANISH GOV'T 3.500% 31-05-29	Obligations	Gouvernement	1,26%	Espagne
EUROPEAN INVT BK 0.375% 15-09-27	Obligations	Gouvernement	1,26%	Supranational

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 27% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 53,42%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 28,95% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 17,29% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 23,96% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"[18].

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,34% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

[18] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

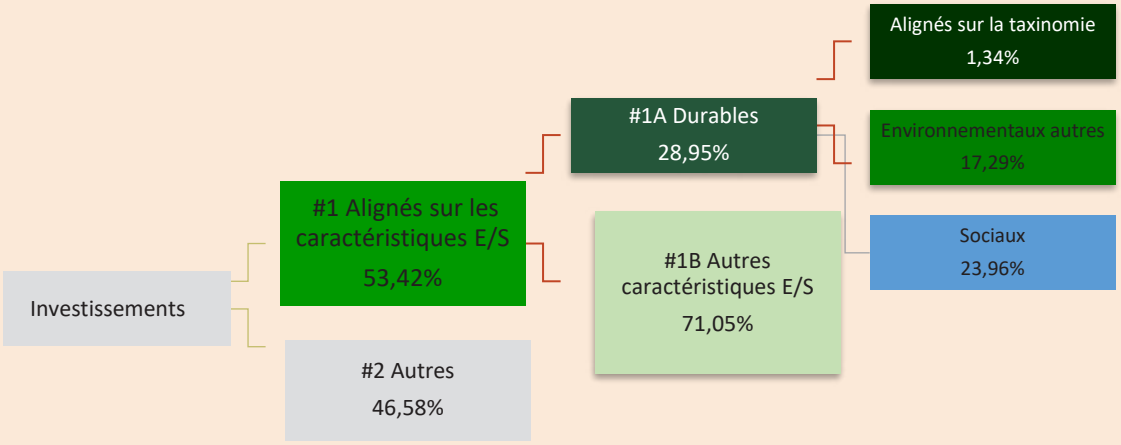

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,18% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,41%
Communications	1,87%
Biens de consommation cycliques	2,75%
Bien de consommation non cycliques	6,66%
Finance	29,36%
Gouvernement	51,07%
Industrie	2,52%
Technologie	0,55%
Services aux collectivités	2,5%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,82% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,82%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,02% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[19] ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[19] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

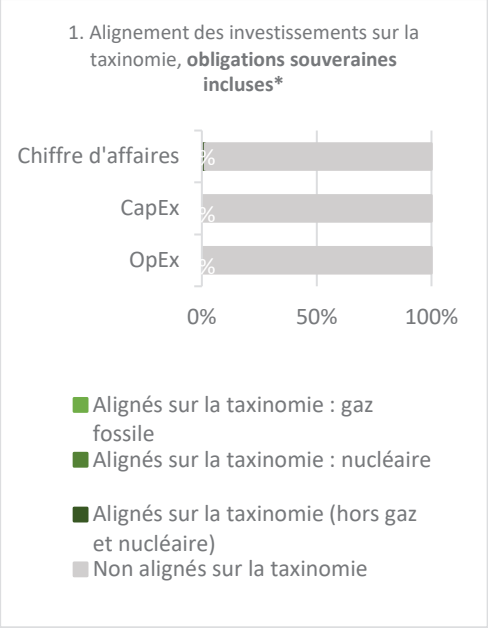

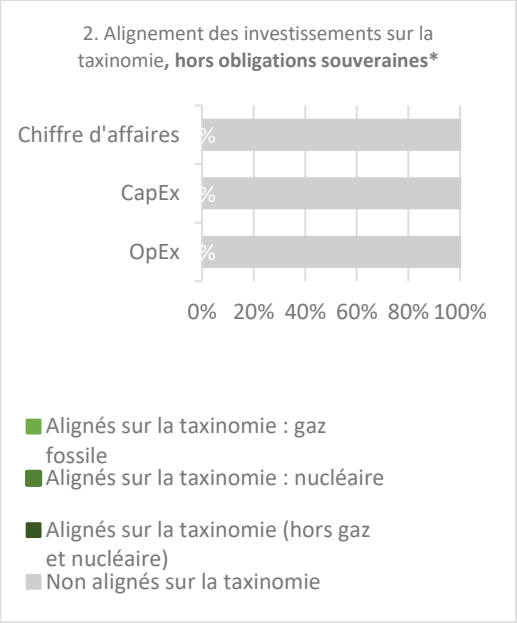

****Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.***

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 50,39%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,11% % et 0,47% respectivement au 31/12/2024.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 17,29% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 23,96% au 31/12/2024

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 46,58% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;

- La politique de vote aux assemblées obligataires d'Aegon Investment Management B.V, délégataire de gestion de l'OPC. LBP AM a délégué l'exercice des droits de vote attachés aux titres en portefeuille au délégataire de gestion dont La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site https://www.aegonam.com/en/responsible-investment

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

LBPAM ISR OBLI REVENUS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LBPAM ISR OBLI REVENUS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR OBLI REVENUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR OBLI REVENUS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 15 mai 2025

Paris La Défense, le 15 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE